


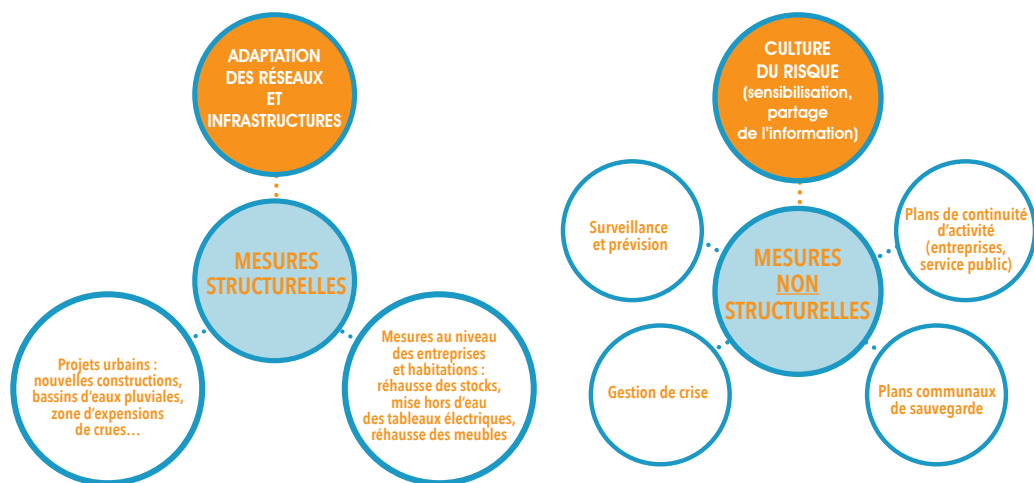


## LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

- 01** Améliorer la sécurité des personnes, pour éviter les atteintes physiques 
- 02** Limiter les dégâts pendant la crue, pour réduire les coûts des dommages 
- 03** Faciliter le retour à la normale, pour retrouver au plus vite un fonctionnement du territoire satisfaisant 

## QUELQUES EXEMPLES DE MESURES



# LA PRÉVENTION DES INONDATIONS #1



## Le diagnostic de vulnérabilité du territoire

Suivez les résultats du diagnostic lors du prochain numéro :  
# 2 - Les résultats du diagnostic de vulnérabilité !

Direction de l'Eau et de l'Assainissement  
dea@meaux.fr / ou 01 83 69 00 52  
aggllo-paysdemeaux.fr

*Le meilleur moyen de prévenir les risques d'une inondation est de s'y préparer !*

## LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX INONDATIONS EST LANCÉ !

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) est confrontée au risque inondation.

Ces inondations proviennent de 3 sources potentielles :



1

DÉBORDEMENTS DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS



2

RUISSELLEMENTS DES EAUX PLUVIALES



3

REMONTÉES DE NAPPES PHRÉATIQUES

Ces inondations ont des conséquences sur les personnes, les biens et le fonctionnement du territoire.

Une distinction est faite entre :

- ▶ Les impacts directs sur les habitations, les équipements, les infrastructures, les réseaux...
- ▶ Les impacts indirects sur la vie du territoire, la vie des habitants et la vie économique tels que les zones de fragilités électrique, l'absence d'eau, d'assainissement, le manque de transports, l'absence des moyens de communication, l'absence de certains services publics...

Pour parvenir à appréhender ces impacts, la CAPM, avec le soutien de l'EPTB Seine Grands Lacs lance un **diagnostic de la vulnérabilité de son territoire aux risques inondation** au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne Franciliennes. Elle est le premier territoire francilien à initier cette démarche.

Ce diagnostic a pour vocation d'établir un état des lieux du territoire afin d'identifier les zones impactées et les enjeux précis affectés par ces inondations (réseaux, habitations, équipements...) et de concevoir un plan d'actions partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.



Avant de lancer des actions de réduction de vulnérabilité, il est important de confronter les aléas du territoire (les inondations) et les enjeux du territoire (humains, matériels et activités) pour comprendre ce risque.



### ZOOM SUR LE PAPI

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est un outil de contractualisation entre l'État et les Collectivités territoriales, qui cherche à intégrer les acteurs territoriaux à la gestion du risque inondation.

Le PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes, porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et pour lequel la CAPM est adhérente et active, comporte 7 axes d'actions dont notamment :

- AXE 1 :** ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE
- AXE 3 :** ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE CRISE
- AXE 4 :** ACTIONS RENFORÇANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMÉNAGEMENT
- AXE 5 :** ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

### PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE, CLEF ESSENTIEL AU DIAGNOSTIC

Qui sont les meilleurs interlocuteurs pour définir ces enjeux ?

Ce sont bien évidemment les acteurs du territoire, qui par leur association avec les personnes impliquées dans la gestion des inondations vont faire bénéficier à l'ensemble des acteurs de leur connaissance. Ensemble, ces acteurs vont définir un plan d'actions adapté au territoire.

- ▶ Acteurs de l'aménagement
- ▶ Conseils départementaux et régionaux
- ▶ Services de l'État
- ▶ Opérateurs réseaux
- ▶ Associations d'habitants
- ▶ Bailleurs sociaux



- ◀ Acteurs de l'eau
- ◀ Communauté de communes
- ◀ Entreprises
- ◀ Chambres consulaires
- ◀ Communes
- ◀ Syndicats professionnels

Les acteurs du territoire se sont rencontrés autour de deux ateliers en octobre 2019 pour échanger sur la problématique du débordement de la Marne et des ruissellements.